

Outil VALID-RTC

Guide de lecture des tableaux de contrôle Campagne RTC 2022

avril 2023

En jaune, les modifications par rapport au RTC 2021



```
support technique]]  
Forum: https://applis.atih.sante.fr/agora/login.do]]  
Courriel: support@atih.sante.fr]]  
]]..... Saut de section (page suivante) .....
```

Table des matières

0 Contrôles préalables	9
Tableau 0.1 : Préalables.....	9
Tableau 0.1.2 : Participation à d'autres enquêtes de coûts ou ENC.....	10
Tableau 0.2 : Découpage de l'établissement	11
Tableau 0.2.1 : Nombre de SA créées par type de SA	11
Tableau 0.2.2 : Typage de toutes les sections LM, LGG et STR	12
Tableau 0.3 : Contrôles à la saisie	13
1.0 Commentaires des TDC de VALID-RTC.....	14
1.1 Fondamentaux	15
Tableau de synthèse des fondamentaux du RTC.....	15
Tableau 1.1.1 : Comparaison entre le RTC et le CF.....	16
Tableau 1.1.0 : Comparaison des versions du CF entre ARCAH et le dernier fichier CF	16
Tableau 1.1.1.b : Source : 2-PC Total des charges et produits ventilés, versus CF – onglet DONNEES_BRUTES_CRP_H du cadre de saisie des données brutes	17
Tableau 1.2 : Ventilation totale des charges incorporables et des produits déductibles sur les SA	18
Tableau 1.3 : Liste des SA ayant des charges nettes non nulles avec des clés de répartitions = 0.....	20
1.2 Validations prioritaires	21
Tableau de synthèse des validations prioritaires	21
Tableau 1.2.1 : Comparaison du découpage analytique en SAC dans le RTC avec les données du PMSI.	21
Tableau 1.2.2 : Comparatif du nombre de journées recalculées à partir du PMSI au total pour les 4 champs	21
Tableau 1.2.3 : Liste des SA vides à supprimer	22
Tableau 1.2.4 : Comparaison du nombre d'ETPR PM (hors internes et étudiants) / PI (internes et étudiants) / PNM du RTC et du CF N.....	23
Tableau 1.2.5a : Liste des SA avec absence de charges de PM sur les SA attendues (exclusion de plusieurs types de SA pour lesquelles le PM n'est pas attendu ; exclusion des SA vides)	24
Tableau 1.2.5b : Liste des SA avec absence de charges de PNM sur les SA attendues (exclusion de plusieurs types de SA pour lesquelles le PNM n'est pas attendu ; exclusion des SA vides)	25
2 Découpage analytique	26
Tableau 2.1 : Liste des modifications effectuées sur les SA entre N-1 et N	26
Tableau 2.2a : Liste des autres activités Psy 'autres' du RTC N.....	28
Tableau 2.2b : Liste des autres activités Psy 'autres' du RTC N-1	29
Tableau 2.3 : Compatibilité de mode de prise en charge des SAC MCO.....	30

Tableau 2.4 : Vérification de la présence d'une SA UHCD dans le découpage analytique dès lors que l'ES a créé une SAMT Urgences issue du décret.....	31
Tableau 2.5 : Vérification du déversement de charges de laboratoire et d'imagerie sur les SA urgences...	32
3.1 Plan comptable.....	33
Tableau 3.1.1 : Cohérence des montants sur les comptes de charges mixtes incorporables/non incorporables ou comptes de produits mixtes déductibles/non déductibles	33
Tableau 3.1.2 : Tableau récapitulatif des montants des comptes 77 (produits exceptionnels).....	35
Tableau 3.1.3 : Liste des comptes avec reclassement extra-comptable et commentaires, et autres comptes avec commentaires	36
3.2 Charges et produits	37
Tableau 3.2.1 : Pourcentage du titre 2 dans la SA Pharmacie.....	37
Tableau 3.2.2a (exploratoire) : Comparaison avec les données de FICHCOMP-MED avec le compte 60212 Consommations de spécialités pharmaceutiques.....	38
Tableau 3.2.2b (exploratoire) : Comparaison avec les données de FICHCOMP-MED ATU avec le compte 60213 Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU.....	39
Tableau 3.2.3 : Liste des SA avec des charges nettes négatives.....	40
Tableau 3.2.4 : Validation des charges et des recettes des activités subsidiaires et du remboursement des frais des RCRA.....	41
Tableau 3.2.5 : Commentaires dans l'onglet 3-SA.....	42
4.1 Contrôle sur la saisie des ETPR	43
Tableau 4.1.1a : Evolution des coûts d'ETPR des personnels PM, PI, PNM entre N-1 et N	43
Tableau 4.1.1b : Coûts d'ETPR des Sages-femmes.....	45
Tableau 4.1.2 : Evolution du nombre d'ETPR entre N-1 et N, par grande famille de SA.....	47
Tableau 4.1.3 : Evolution des coûts moyens d'ETPR entre N-1 et N, par grande famille de SA	48
Tableau 4.1.4 : Comparaison de nombres d'ETPR PM (hors internes et étudiants) / PI (internes et étudiants) / PNM du RTC et de l'EPRD de l'année N+1 sur les données N.....	49
4.2 Focus PS et PA	50
Tableau 4.2.1 : Répartition PS et PA par grand champs de SA clinique.....	50
Tableau 4.2.2 : Coût ETPR PS et PA par section.....	51
5 Analyse des coûts d'UO des SA auxiliaires	52
Tableau 5.1 : Evolution du nombre d'UO, des charges et du coût d'UO des SA auxiliaires entre N-1 et N et écart du coût d'UO par rapport au référentiel	52
Tableau 5.1.1 : Evolution du nombre d'UO, des charges et du coût d'UO des SA auxiliaires entre N-1 et N et écart du coût d'UO par rapport au référentiel.....	52
Tableau 5.1.2 : Evolution du nombre d'UO, des charges et du coût d'UO des SA auxiliaires entre N-1 et N et écart du coût d'UO par rapport au référentiel (base 100).....	54
Tableau 5.2 : Liste des SA avec clé demandée = OUI dans le cas où le nombre de clés = charges (hors clé automatique).....	56

Tableau 5.3 : Liste des SA avec UO demandée = OUI dans le cas où le nombre d'UO = charges (hors UO automatique).....	57
Tableau 5.4 : Cohérence de saisie entre onglet 5-C_ind et RTC-cle_UO sur les SA Blanchisserie et Restauration pour l'ACT_SUBSID3 et RCRA.....	58
Tableau 5.5 : Comparaison ICR calculés à partir du PMSI et ICR déclarés dans le RTC	59
Tableau 5.6 : Comparaison du nombre de résumés PMSI déclarés dans le RTC et du nombre de résumés calculés à partir du PMSI	61
6 Analyse des coûts d'UO des SA définitives	62
Tableau 6.1 : Evolution du nombre d'UO, des charges nettes, du coût d'UO des SA auxiliaires entre N-1 et N et écart du coût d'UO par rapport au référentiel	62
Tableau 6.2 : Nombre de repas et de kilos de linge consommés par jour	64
7 Activités spécifiques.....	65
Tableau 7.1 : Evolution des charges affectées sur les activités spécifiques par rapport à N-1.....	65
8 Contrôles par poste de charges.....	66
8.1 : Contrôle des charges affectées sur les SA selon les postes de charge.....	66
SCU_1.Activité_SCU.....	67
Tableau SCU 1.1 : Taux d'occupation	67
Tableau SCU 1.2 : Cohérence des ETPR par rapport aux normes de fonctionnement	68
Tableau SCU 1.3 : 1.3. Rapprochement avec les données extraites des transmissions RPU N-1	70

Sigles utilisés

AA	Arbre analytique
CB	Charges brutes
CF	Outil de recueil ATIH des comptes financiers
CN	Charges nettes
CNmaj	Charges nettes majorées
CRPA	Section Remboursement de frais des CRA
ES	Etablissement de santé
HAD	Hospitalisation à domicile
LGG	Logistique et gestion générale
LM	Logistique médicale
MCO	Médecine-Chirurgie-Obstétrique
PSY	Psychiatrie
SA	Section d'analyse
SAMT	Sections médico-techniques
SI	Système d'information
SSR	Soins de suite et de réadaptation
T1	Charges de titre 1
UO	Unité d'œuvre

Typologies utilisées dans les tableaux de contrôle

Les grandes familles de SA :

- MCO-Hospitalisation
- MCO-Activités spécifiques
- MCO-Activité externe
- Dialyse - Radiothérapie - Urgences
- Hospitalisation à domicile
- SSR-Hospitalisation
- SSR-Activités spécifiques
- SSR-Activité externe
- PSY-Hospitalisation
- PSY-Activité externe
- Activités spécifiques autres
- LM
- LGG
- SAMT
- STR
- Activités subsidiaires
- Remboursement de frais des CRPA

Les groupes SAMT :

- SAMT : Laboratoires d'analyses médicales biologiques (hors Anatomico-Cyto-Pathologie) : 93231 + 93233 + 93234 + 93235
- SAMT : Laboratoire d'anatomico-Cyto-Pathologie : 93232
- SAMT : Blocs opératoires (hors bloc gynéco-obstétrical) : 93241 + 93242
- SAMT : Bloc gynéco-obstétrical : 93243
- SAMT : Imagerie (hors médecine nucléaire) : 93251 + 93252 + 93254 + 93255 + 93259
- SAMT : Médecine nucléaire (in vivo) : 93253
- SAMT : Anesthésiologie : 93261
- SAMT : Réadaptation et rééducation : 93273
- SAMT : Autres explorations fonctionnelles : 93283 + 93284 + 93285 + 93286 + 93289
- SAMT : Explorations fonctionnelles cardio-vasculaires : 93281
- SAMT : Explorations fonctionnelles pneumologiques : 93282
- SAMT : Explorations fonctionnelles d'urodynamique : 93287
- SAMT : Autres activités médico-techniques : 93291 + 93299 + 932990 + 9329900

Catégories d'établissements

- 10M<CH<20M
- 20M<CH<70M
- 70M<CH<150M
- CH<10M
- CH>150M
- CHU
- CLCC
- EBNL

Type de SA d'ARCANH

Paramétrage	Code utilisé dans ARCANH RTC et figurant dans l'arbre analytique
MCO	
• Sections d'hospitalisation MCO	SAC_MCO
• Activités spécifiques MCO	
SMUR (suffixable)	ACTSPE_MCO_SMUR
Activité de l'arrêté MIG – MCO/HAD	MIG_MCOsans-imput (MIG dont on ne demande pas d'isoler les charges) et MIG_MCO
Autres activités spécifiques MCO	ACT_SPE_MCO
HAD	HAD
SSR	
• Sections d'hospitalisation SSR	SAC_SSR
• Activités spécifiques SSR	
SAMT plateaux techniques spécialisés SSR	PRR_BALNEO (code 9327176) PRR (autres plateaux)
Activité de l'arrêté MIG – SSR	MIG_SSRsans-imput (MIG dont on ne demande pas d'isoler les charges) et MIG_SSR
Autres activités spécifiques SSR (suffixable)	SPE_SSR_ATEL (Atelier d'appareillage et de confection, code 936611) SPE_SSR_PARC (Parc de matériel roulant, code 936612) SPE_SSR_PREP (Pré et post-hospitalisation, code 936613) ACT_SPE_SSR (autres codes)
PSY	
• Sections d'hospitalisation PSY	SAC_PSY
• Sections ambulatoires PSY	CONSULT_PSY
• Plateaux spécifiques PSY (suffixable)	PLATEAU_PSY
• Activités spécifiques PSY	ACTSPE_PSY
Sections multi-champs	
• Consultations et soins externes	CONSULT_SSR (3 codes possibles : 93472, 9347211 et 9347212) CONSULT_MCO ACTEXT (activité externe)
• Sections médicotechniques	SAMT_INT (si SA interne) SAMT_ST (si SA sous-traité ou groupement) SAMT_URG (urgence, si racine SA=9321) SAMT_RDTH (radiothérapie, si racine SA=9332) SAMT_DIAL (dialyse, si racine SA=9331)
• Sections de Logistique et Gestion Générale	LGG
• Sections de Logistique médicale	LM
• Structure	STR
• Budgets annexes	remb_CRPA
• Sections paramétrées par défaut	SUBS
• Autres sections	ACTIVITE_AUTRE_HORS_ETUDES

Récapitulatif des formules utilisées pour les ratios

Sections concernées	Valeurs
Coût d'ETPR	
Toutes sections	CN du T1 nettes des comptes 6...9 / Nb ETPR
Coût d'UO	
LGG : Blanchisserie/Restauration	Charges brutes / Nombre d'UO
Pharmacie/ Hygiène hospitalière /Stérilisation	Charges brutes / Nombre d'UO
SAMT	Charges brutes + LM ventilée au prorata des clés de répartition / Nombre d'UO
Hospitalisation	CNmaj/ Nombre d'UO

0 Contrôles préalables

Tableau 0.1 : Préalables

Source : Onglet IDENT

Date de la commande de traitement des tableaux de contrôle	Version ARCAH de l'établissement	Version de VALID-RTC	J'ai importé les données du CF	J'ai terminé la saisie de l'onglet Enquête SIH	J'ai utilisé le TIC	J'ai importé un fichier UO Pharma complet	Type de classeur
15/05/2022 16:55:20	Version 2022.1.0	Version 0.1	Non	Non	Non	Oui	RTC

Objectifs

Vérifier la version du logiciel utilisée par l'établissement.

Focus

Ce tableau est un préalable à l'analyse des données.

1ère colonne du tableau « Date de la commande de traitement des tableaux de contrôle »

Ce tableau est donné à titre indicatif et ne sert pas au contrôle.

2ème colonne du tableau « Version ARCAH de l'établissement »

La version ES doit être identique à la version attendue.

La version attendue est affichée sur la plateforme e-rtc <https://ertc.atih.sante.fr>.

Actions

2ème colonne du tableau « Version du logiciel »

Si la version attendue est différente de celle de l'ES, celui-ci doit télécharger la dernière version du logiciel disponible sur le site de l'ATIH dans la partie Espace de téléchargement. L'installation d'une nouvelle version n'efface pas les données déjà saisies.

3ème colonne du tableau « Version de VALID-RTC »

Le tableau donne la version de VALID-RTC à titre indicatif.

5ème colonne du tableau « J'ai terminé la saisie de l'onglet Enquête SIH »

Si c'est « Non », l'ES doit vérifier et compléter l'onglet SIH

Tableau 0.1.2 : Participation à d'autres enquêtes de coûts ou ENC

Enquête de coûts / ENC	Participation
Enquête de coûts PSY	Oui/ Non
ENC MCO	Oui/ Non
ENC SSR	Oui/ Non
ENC HAD	Oui/ Non

Objectif

Afficher si l'ES participe à une enquête de coûts et/ou une ENC

Tableau 0.2 : Découpage de l'établissement

Tableau 0.2.1 : Nombre de SA créées par type de SA

Source : Onglet 3-SA

Type de SA	Nombre de SA N	Nombre de SA N-1
SAC MCO		
SAC SSR		
SAC PSY		
HAD		
SAMT Labo INT		
SAMT Imagerie INT		
SAMT Bloc INT		
SAMT Autres INT		
SAMT Labo ST		
SAMT Imagerie ST		
SAMT Bloc ST		
SAMT Autres ST		
SAMT définitives		
SAMT Plateaux Psy		
CONSULT MCO		
CONSULT SSR		
AMBU PSY		
ACTSPE MCO		
ACT SPE MCO SMUR		
ACTSPE SSR		
ACT AUT PSY		
LM		
Autres sections		

Objectifs

Ce tableau est donné à titre informatif afin d'avoir une vision globale du découpage de l'établissement.

Focus

Les autres sections comprennent les sections suivantes : la LGG, la Structure, Activité externe MCO, les activités hors études, les activités subsidiaires et les remboursements des frais.

Tableau 0.2.2 : Typage de toutes les sections LM, LGG et STR

Source : Onglet RTC-cle_UO

Libellé saisi	Interne ou sous traité
Restauration	
...	
Stérilisation	

Objectifs

Ce tableau est donné à titre informatif afin de connaître le fonctionnement de la blanchisserie de la restauration de l'établissement.

Tableau 0.3 : Contrôles à la saisie

Source : Onglet Contrôles

Identification	Descriptif du contrôle	Résultat du contrôle	Commentaire
ID_01	Remplissage d'au moins une adresse mail	Ok	
PC_01	Remplissage de l'onglet	Ok	
PC_02	Présence de montants sur les comptes de charges de personnel (63 et 64)	Ok	
PC_03	Le total des reclassements extra-comptable doit être à 0	Ok	
PC_04	Ventilation incorrecte entre CNI/PND et/ou charges incorporables/prod. déductibles	Ok	
SA_01	Montant affecté égal au montant affectable	Ok	
SA_02	Pas de montants négatifs dans cette phase en comptes de charges	A vérifier	
SA_03	Pas de montants négatifs dans cette phase en comptes de produits	Ok	
SA_04	Pas de SA avec CN = 0 (hors SA LGG, LM, STR, Act.Subs, Act.ext.)	A vérifier	
SA_05	Pas de SA avec CN négatif	Ok	
C_ind_01	Rétrocession de médicament : il faut indiquer des charges	Ok	
C_ind_02	Mise à disposition de personnel : il faut indiquer des charges	Ok	
C_ind_03	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants : il faut indiquer des charges	Ok	
C_ind_04	Autres ventes de biens et services : il faut indiquer des charges	Ok	
C_ind_05	Section remboursement de frais des CRA : il faut indiquer des charges	Ok	
C_ind_06	Toutes les alertes, colonne K, sont Ok	Ok	
C_ind_07	Toutes les recettes sont ventilées (écart à 0)	Ok	
C_ind_08	MIG : le total des charges saisies doit être égal au détail par compte	Ok	
ETPR_01	Remplissage de l'onglet	Ok	
ETPR_02	Présence charges et EPTR - PM hors internes et étudiants	Ok	
ETPR_03	Présence charges et EPTR - PNM	Ok	
ETPR_04	Présence charges et EPTR - PS	Ok	
ETPR_05	Présence charges et EPTR - PA	Ok	
cle_UO_01	Présence de saisie des clés pour les SA de LM, LGG et STR	Ok	
cle_UO_02	Pas de SAMT sans clé	Ok	
cle_UO_03	Toutes les SA définitives avec UO demandée = Oui	Oui pour toutes vos SA	
cle_UO_04	Oui pour toutes les natures de clé/UO demandée pour les fonctions auxiliaires	Ok	
cle_UO_05	UO sté =OUI (Bien mettre NON si vous n'en disposez pas)	UO sté fournie ou NC	
SIH_01	Partie 1- Décomposition de comptes par nature (I30et/ou I41 et/ou I56)	A corriger	
SIH_02	Partie 1- Saisie du montant total des charges de l'établissement BH et BA (I112)	Ok	
SIH_03	Partie 1- Saisie du montant total des produits de l'établissement BH et BA (I149)	Ok	
SIH_04	Partie 3- Décomposition des charges de personnel en A/B/C (I210 à I221)	A corriger	
SIH_05	Partie 3- Saisie des ETPR totaux de l'établissement décomposé en PM/PI et PNM	Ok	
SIH_06	Partie 3- Saisie du montant total des charges de l'établissement - BA	Ok	
SIH_07	J'ai terminé la saisie (cellule R274)	A cocher si terminé	
SCU_DA_01	Au moins un chiffre saisi	Au moins une saisie	

Objectifs

Il s'agit des premiers contrôles de la saisie dans l'ARCAH RTC N.

Les commentaires saisis dans l'ARCAH seront affichés dans ce tableau.

En 2020, il y a les contrôles sur les données SIH et sur les ETPR PS/PA en plus dans ce tableau.

Action

S'il existe des contrôles qui ne sont pas atteints, l'ES doit retourner dans le classeur ARCAH pour vérifier et corriger si besoin.

1.0 Commentaires des TDC de VALID-RTC

Un nouvel onglet « VALID-RTC » a été ajouté au classeur ARCAH RTC. Cet onglet permet à l'établissement de mettre des commentaires pour les tableaux VALID-RTC nécessitant des justifications/explications. Ces commentaires sont visibles par l'ARS dans l'outil VALID-RTC dans le nouvel onglet « 1.0 Commentaires ».

1.1 Fondamentaux

Tableau de synthèse des fondamentaux du RTC

-----Conclusion des fondamentaux du RTC-----

Source : Résultats des 3 tableaux suivants

ATTENTION: Si vous n'avez pas atteint les 3 critères, vous devez modifier vos données avant de poursuivre les analyses.

Le nombre de critère(s) réalisé(s) sur les 3 fondamentaux figure ci-dessous.

Objectifs

Contrôler que les 3 fondamentaux du RTC sont réalisés : le respect de ces trois conditions constitue, en effet, le minimum attendu en termes de qualité des données transmises à l'ARS.

Focus

Le nombre de critères réalisés doit être égal à 3.

Actions

Si les fondamentaux du RTC ne sont pas atteints (tableaux 1.1, 1.2 et 1.3), il est nécessaire à l'ES de réaliser les corrections pour atteindre les 3 critères attendus préalablement à la poursuite de l'analyse des tableaux de contrôle.

Tableau 1.1.1 : Comparaison entre le RTC et le CF

Focus :

- Non prise en compte des retraitements
- Basculement des montants CT2 du RTC vers PT3 en ce qui concerne les variations de stocks pour être comparable à la saisie du CF
- Le critère 1 est assoupli et sera atteint si le total des charges du CF = total des charges du RTC et si le total des produits du CF = total des produits du RTC (et non plus par titre)
- Le montant des reclassements extracomptables est affiché.

Tableau 1.1.0 : Comparaison des versions du CF entre ARCAAnH et le dernier fichier CF

Source : 2-PC : Montant CF (J) versus dernier CF déposé : Onglet DONNEES_BRUTES_CRP_H du cadre de saisie des données brutes

	Total du CF 2-PC ARCAAnH	Total du dernier CF déposé	Statut
Total des charges	cellule P732 d'ARCAAnH	SOLDE_DEB – SOLDE_CRED de tous les comptes en 6	Egal/Différent
Total des produits	cellule P982 d'ARCAAnH	SOLDE_CRED – SOLDE_DEB de tous les comptes en 7	Egal/Différent

Objectifs

Ce tableau permet de vérifier la version du CF entre ARCAAnH RTC et le dernier dépôt CF sur la plateforme DSEF

Focus

Si la version des données CF est différente entre ARCAAnH et le dernier déposé sur la plateforme DSEF, il convient de les importer à nouveau dans 2-PC. L'import d'un nouveau CF garde les saisies éventuelles dans les autres colonnes de l'onglet 2-PC (reclassement, CNI_PND...).

Tableau 1.1.1a : Comparaison du total des données des charges entre RTC et le dernier fichier CF

Source : 2-PC Total des charges et produits ventilés, versus CF – onglet **DONNEES_BRUTES_CRP_H** du cadre de saisie des données brutes

Cellule en orange = écart > |1 000|

	Charges incorporables de l'onglet 2-PC RTC (A)	Charges non incorporables de l'onglet 2-PC RTC (B)	Total des charges du RTC (C=A+B)	Reclassement extracomptable du RTC	Total des charges du CF (SOLDE_DEB – SOLDE_CRED) (D)	Ecart en euro (C-D)
Total des charges (comptes en 6)						

Tableau 1.1.1.b : Source : 2-PC Total des charges et produits ventilés, versus CF – onglet **DONNEES_BRUTES_CRP_H du cadre de saisie des données brutes**

Source : 2-PC Total des charges et produits ventilés, versus CF – onglet **DONNEES_BRUTES_CRP_H** du cadre de saisie des données brutes

Cellule en orange = écart > |1 000|

	Produits déductibles de l'onglet 2-PC RTC (A)	Produits non déductibles de l'onglet 2-PC RTC (B)	Total des produits du RTC (C=A+B)	Reclassement extracomptable du RTC	Total des charges du CF (SOLDE_CRED – SOLDE_DEB) (D)	Ecart en euro (C-D)
Total des produits (comptes en 7)						

Objectifs

Vérifier, par titre, la cohérence des charges et produits de l'onglet 2-PC avec les données du compte financier transmis à l'ATIH (Critère 1).

Focus

Les écarts (C-D) observés entre les 2 sources de données doivent être nuls.

Il s'agit du premier critère fondamental du RTC : si un des tableaux 1.1.1 et 1.1.2 contient des écarts, le critère n'est pas atteint. En l'absence de données du CF, le critère est non vérifiable et considéré comme non atteint.

Lorsque l'établissement aura transmis ses données du CF à l'ATIH, il devra déposer à nouveau ses données afin de pouvoir vérifier le critère 1.

Le montant des retraitements extracomptable est affiché à titre informatif.

Actions

Si un des écarts est non nul, vous devez consulter l'onglet 2-PC et comparer les montants par compte ou regroupement de compte du CF afin de réaliser les corrections nécessaires.

Des distorsions peuvent être exceptionnellement possibles entre CF et RTC. Dans ce cas, l'ES doit documenter cette modification en utilisant la colonne « Commentaires » prévue à cet effet dans l'onglet 2-PC.

Tableau 1.2 : Ventilation totale des charges incorporables et des produits déductibles sur les SA

Source : Onglet 3-SA

Cellule en orange = écart

Catégorie	Charges incorporables et produits déductibles de l'onglet 2-PC (A)	Charges et produits de l'onglet 3-SA (B)	Ecart en euro (A-B)
Titre 1 : Total Charges de personnel			
Charges de Personnel Médical			
- Charges de personnel médical extérieur			
- Charges de personnel médical salarié (hors internes et étudiants)			
- Charges de personnel interne et étudiants salariés			
- Permanence des soins du personnel médical y compris charges sociales			
Charges de Personnel Sages-femmes			
- Charges de personnel Sages-femmes extérieur			
- Charges de personnel Sages-femmes salarié (hors internes et étudiants)			
- Charges de personnel Sages-femmes interne et étudiant salariés			
Charges de Personnel Non Médical			
- Charges de personnel autre extérieur			
- Charges de personnel autre salarié			
- Charges de personnel soignant extérieur			
- Charges de personnel soignant salarié			
- Autres charges sociales de médecine du travail et pharmacie pour PNM			
Titre 2 : Charges à caractère médical			
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général			
Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles			
Total des charges brutes (T1 + T2 + T3 + T4)			
Total des produits déductibles			
Total charges nettes (T1 + T2 + T3 + T4 - produits déductibles)			

Note : Les comptes "_REMB" correspondent aux comptes de remboursement sur rémunérations (comptes se terminant en 9)

Objectifs

Contrôle de l'exhaustivité de la ventilation des charges incorporables et des produits déductibles sur les sections d'analyse (Critère 2).

Focus

Toutes les lignes de la colonne Ecart en euro (A-B) doivent être égales à 0.

Il s'agit du deuxième critère fondamental du RTC : si le tableau contient des écarts, à l'exception des lignes avec des « dont », le critère n'est pas atteint.

Actions

Si un écart est non nul, vous devez consulter 3-SA afin de réaliser les corrections nécessaires. Vous pouvez consulter la colonne « ECART (A) - (B) doit être nul » (colonne J de l'onglet 3-SA) qui vous indiquera, par le code couleur rouge, les comptes avec les anomalies suivantes :

- Le reste à affecter est positif : vous n'avez pas ventilé toutes les charges
- Le reste à affecter négatif : vous avez ventilé trop de charges

Tableau 1.3 : Liste des SA ayant des charges nettes non nulles avec des clés de répartitions = 0

Source : Onglet 3-SA et RTC-cle_UO

Type de SA	SA	Libellé	Charges nettes	Nombre de clé

Objectifs

L'objectif du RTC est l'obtention des charges nettes des sections définitives, majorées des charges des sections auxiliaires ; il faut donc que toutes les sections auxiliaires se déversent sur les sections de la fonction définitive. Ce tableau permet de contrôler l'exhaustivité de saisie de clés de répartition, qui sont obligatoire à partir du RTC 2019 (Critère 3).

Focus

Le tableau doit être vide, aucune SA ne doit avoir des clés à 0.
Dès lors qu'il y a une section dans le tableau, le critère n'est pas atteint.

Actions

Si une ou plusieurs sections apparaissent dans le tableau, l'ES doit saisir des clés pour les sections listées dans le tableau dans l'onglet RTC-cle_UO (le cas échéant).

1.2 Validations prioritaires

Tableau de synthèse des validations prioritaires

----- Conclusion des validations prioritaires du RTC -----

Source : Résultats des 6 tableaux suivants

Cellule en orange = critère non atteint

Intitulé du tableau	Conclusion
Tableau 1.2.1: Découpage PMSI/RTC	OK / Il reste des SA différentes entre les 2 sources de données
Tableau 1.2.2 : Comparatif de nombre de journées recalculées à partir du PMSI, au total par champ	Atteint / Au moins un champ non atteint
Tableau 1.2.3: Liste des SA vides à supprimer	OK / Il reste des SA à vide
Tableau 1.2.4 : Comparaison de nombre d'ETPR PM / PI / PNM du RTC et du CF N	Atteint / Non atteint
Tableau 1.2.5a: Liste des SA avec absence de charges de PM sur les SA attendues	Ok / Il reste des SA sans charges de PM
Tableau 1.2.5b: Liste des SA avec absence de charges de PNM sur les SA attendues	Ok / Il reste des SA sans charges de PNM

Découpage

Tableau 1.2.1 : Comparaison du découpage analytique en SAC dans le RTC avec les données du PMSI

Cf Fiche technique : Guide de lecture des TDC 1.2.1 et 1.2.2 de VALID-RTC

Tableau 1.2.2 : Comparatif du nombre de journées recalculées à partir du PMSI au total pour les 4 champs

Cf Fiche technique : Guide de lecture des TDC 1.2.1 et 1.2.2 de VALID-RTC

Tableau 1.2.3 : Liste des SA vides à supprimer

Source : Onglets 3-SA, cle_UO, ETPR

Type de SA	SA	Libellé

Objectifs

Vérifier si l'ES a créé les SA vides. Le critère est atteint si le tableau est vide.

Focus

Les SA vides sont les SA n'ont pas de charges, pas de clés et pas d'UO. Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera : « Non concerné ».

Actions

Dans le cas où l'ES a des SA vides, il faut les supprimer si l'ES n'a pas cette SA. Si l'ES a oublié de mettre les charges, les clés et les UO, il faut les indiquer dans le classeur ARCAⁿH RTC.

Tableau 1.2.4 : Comparaison du nombre d'ETPR PM (hors internes et étudiants) / PI (internes et étudiants) / PNM du RTC et du CF N

Source : Onglets ETPR du RTC et données du CF N

Type d'ETPR	ETPR du RTC (A)	ETPR du CF (B)	Ecart en % (A-B)/B
PI internes et étudiants + SF			
PM (hors internes et étudiants) + SF			
PNM			
Total PI/PM/SF/PNM			

Note : la permanence des soins du personnel médical n'est contenue ni dans le périmètre RTC ni dans le CF. Les ETPR des sages-femmes étant classés en PM dans le CF, ces ETPR sont reclassés en PM dans le RTC, pour ce contrôle.

Objectifs

Vérifier, la cohérence du nombre d'ETPR PM (hors internes et étudiants) + SF, PI (internes et étudiants) + SF et PNM avec les données du compte financier transmis à l'ATIH (onglets AI3_H ou AI3_prive_H du CF).

Le critère est atteint si, pour les 3 types de personnel, l'écart en % du nombre d'ETPR entre RTC et CF n'excèdent pas 5% et le nombre d'ETPR du RTC ou du CF est strictement supérieur à 5.

Focus

Les écarts en % observés entre les 2 sources de données doivent être inférieur à |5%|.

Si l'ES ne dispose pas de données du CF, un message indiquera : « Pas de données du CF ».

Les intérimaires sont exclus du nombre d'ETPR PM et PNM du CF. Ainsi, il est comparable avec le RTC.

Actions

Dans le cas de valeurs très différentes entre les 2 sources de données, l'ES pourra vérifier dans un premier temps la formule utilisée en interne.

Charges de personnel

Tableau 1.2.5a : Liste des SA avec absence de charges de PM sur les SA attendues (exclusion de plusieurs types de SA pour lesquelles le PM n'est pas attendu ; exclusion des SA vides)

Source : Onglets ETPR

Type de SA	SA	Libellé	Interne ou sous-traité

Objectifs

Vérifier les SA avec absence de charges de personnel médical sur certaines SA attendues.

Focus

Prendre en compte les SAC, SAMT et Consult sauf SA 93273 Activité Réadaptation - rééducation MCO et l'HAD.

Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera : « Non concernée ».

Actions

Dans le cas où il existe des SA avec absence de charges de personnel médical, l'établissement pourra vérifier ces charges dans l'onglet 3-SA.

Tableau 1.2.5b : Liste des SA avec absence de charges de PNM sur les SA attendues (exclusion de plusieurs types de SA pour lesquelles le PNM n'est pas attendu ; exclusion des SA vides)

Source : Onglets ETPR

Type de SA	SA	Libellé	Interne ou sous-traité

Objectifs

Vérifier les SA avec absence de charges de personnel médical sur certaines SA attendues. Le critère est atteint si le tableau est vide.

Focus

Prend en compte les SAC, SAMT et les sections de consultation sauf SA 93252 Echographie et l'HAD. Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera : « Non concernée ».

Actions

Dans le cas où il existe des SA avec absence de charges de personnel médical, l'établissement pourra vérifier ces charges dans l'onglet 3-SA.

2 Découpage analytique

Tableau 2.1 : Liste des modifications effectuées sur les SA entre N-1 et N

Source : Correspondance des SA dans le paramétrage d'ARCAH RTC et onglet 3-SA.

La correspondance a été réalisée par l'établissement dans ARCAH RTC. Néanmoins, VALID-RTC recode en 'Non concerné' les sections N-1 et N dans le cas où plusieurs SA N-1 correspondent à 1 seule SA N et inversement.

SA N-1	Libellé saisi N-1	SA N	Libellé saisi N	Evolution du découpage

Objectifs

Contrôler le découpage analytique de l'année par comparaison avec le découpage analytique de l'année précédente.

Focus

La colonne « Evolution du découpage » compare les sections entre N-1 et N :

- Si une SA est nouvelle en N : il est indiqué « Ajouté »
- Si une SA N-1 est supprimée en N : il est indiqué « Supprimé ».

Si l'établissement n'a pas réalisé l'étape « Correspondance des SA » dans ARCAH RTC, l'ancienne section sera indiquée comme « Supprimé » et la nouvelle section en « Ajouté ».

Exemple :

9327 (SA N-1) : « Supprimé »
93273 (SA N) : « Ajouté »

Si l'établissement a réalisé l'étape « Correspondance des SA » dans ARCAH RTC, la colonne pourra afficher « Recodage », lorsque l'établissement a modifié un numéro de section entre N-1 et N.

Exemple :

9327 (SA N-1) 93273 (SA N) : « Recodage »

La correspondance des SA va permettre la comparaison des résultats par SA, par rapport à N-1. Si celle-ci n'a pas été réalisée dans ARCAH RTC, ces comparaisons ne sont pas possibles.

Les changements dans le découpage analytique par rapport à l'année précédente doivent être vérifiés. Les évolutions dans le découpage analytique par rapport à l'année précédente permettent de se questionner sur l'évolution des activités de l'ES.

Actions

Si l'ES s'aperçoit d'une erreur dans son découpage, il peut le modifier dans la phase de paramétrage. Nous préconisons de réaliser les modifications avant les phases de saisie des charges et des produits des sections.

Si l'ES souhaite **ajouter une section**, l'ES peut revenir à la phase de paramétrage du logiciel ARCAⁿH RTC et créer la section afin d'en isoler les charges et les produits. Dans le classeur, une colonne à vide est créée sans modification des saisies déjà réalisées sur les autres sections.

Si l'ES souhaite **supprimer une section**, l'ES peut revenir à la phase de paramétrage du logiciel ARCAⁿH RTC et supprimer la section concernée. Dans le classeur, la colonne de cette section est supprimée, et par conséquent les charges et les produits déjà saisis sur cette section le sont aussi. L'ES veillera à reporter ces charges et, le cas échéant, les produits sur les autres sections.

Il est rappelé que le nouveau processus permet de déposer les données issues d'ARCAⁿH RTC autant de fois que l'ES le souhaite afin de générer l'outil VALID-RTC. L'ES transmet les données à l'ARS seulement lorsqu'il valide ses données en cliquant sur « Valider le RTC ».

Tableau 2.2a : Liste des autres activités Psy 'autres' du RTC N

Source : Onglet RTC-cle_UO

SA	Libellé saisi	Nature d'UO saisi	Consignes à donner pour le RTC N
PSY038	action dans la communauté adulte	nb d'actions	psy012 à psy022 en fonction de la nature de l'activité

Objectifs

Contrôler que la (ou les) section (s) d'autres activités Psy 'autres', cochée(s) par l'établissement, n'existe(nt) pas dans l'arbre analytique.

Encourager les ES à mettre les libellés pour les SA PSY autres.

La 4^{ème} colonne donne la consigne de traitement de la SA : il se peut que l'établissement doive reclasser les charges de cette section dans une autre section existante dans l'arbre analytique.

Focus

Si l'établissement n'est pas concerné, un message indiquera : « Non concerné ».

Si des sections sont listées, l'ES vérifiera, à l'aide du libellé saisi, que l'arbre analytique ne contient pas l'activité saisie soit en SAC PSY, soit en ambulatoire PSY, soit en autres activités PSY.

La dernière colonne indique les consignes à suivre pour le RTC N.

Actions

Si la section créée n'existe pas déjà dans l'arbre analytique, la section est maintenue dans le RTC.

Si la section existe déjà dans l'arbre analytique, l'établissement doit supprimer la section autres activités Psy autre et créer la section issue de l'arbre analytique.

Si l'ES souhaite **ajouter une section**, l'ES peut revenir à la phase de paramétrage du logiciel ARCAⁿH RTC et créer la section afin d'en isoler les charges et les produits. Dans le classeur, une colonne à vide est créée sans modification des saisies déjà réalisées sur les autres sections.

Si l'ES souhaite **supprimer une section**, l'ES peut revenir à la phase de paramétrage du logiciel ARCAⁿH RTC et supprimer la section concernée. Dans le classeur, la colonne de cette section est supprimée, et par conséquent les charges et les produits déjà saisis sur cette section le sont aussi. L'ES veillera à reporter ces charges et, le cas échéant, les produits sur les autres sections.

Il est rappelé que le nouveau processus permet de déposer les données issues d'ARCAⁿH RTC autant de fois que l'ES le souhaite afin de générer l'outil VALID-RTC. L'ES transmet les données à l'ARS seulement lorsqu'il valide ses données en cliquant sur « Valider le RTC ».

Tableau 2.2b : Liste des autres activités Psy 'autres' du RTC N-1

Source : Onglet cle_UO N-1

SA	Libellé saisi	Nature d'UO saisi	Consignes à donner pour le RTC N
PSY042	autres actions de prévention et d'éducation pour la santé	nombre d'actes	A laisser en activité spécifique si l'activité relève des actions pour la communauté sinon, à mettre SAC.

Objectifs

Affichage des autres activités Psy 'autres' du RTC N-1 avec les consignes pour le RTC N permet de comparer le découpage entre RTC N-1 et N.

Tableau 2.3 : Compatibilité de mode de prise en charge des SAC MCO

Source : Onglet 3-SA

Cellule en orange = Mode de prise en charge n'est pas compatible

SA	Racine SA	Libellé officiel	Libellé saisi	Mode de prise en charge
93331210	9333121	Réanimation néonatale	Réanimation néonatale	Hospitalisation complète
93415101	934151	Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD) Adulte - Structure des Urgences Décret 2006-577	Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD) Adulte - Structure des Urgences Décret 2006-577	Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris)

Objectif

Repérer les incompatibilités de mode de prise en charge des SAC MCO. En effet, si l'ES a choisi les SA 93415 Unité d'hospitalisation de courte durée ou 93331 Réanimation, le mode de prise en charge ne peut pas être « Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris) ».

Actions

A vérifier et corriger si le mode de prise en charge n'est pas compatible.

Tableau 2.4 : Vérification de la présence d'une SA UHCD dans le découpage analytique dès lors que l'ES a créé une SAMT Urgences issue du décret

Source : Onglet 3-SA

Cellule en orange = Vous devez créer ou saisir des charges sur une SAC UHCD

Charges nettes de toutes les SA Urgences	Charges nettes de toutes les SA UHCD
16 000,00	0,00

Objectifs

Ce tableau permet de contrôler si l'ES a créé une SAMT urgences du décret (SA 932111) et qu'il n'a pas créé la section UHCD ou qu'il n'a pas mis de charges nettes sur la SA UHCD.

1^{ère} colonne : totale des charges nettes de toutes les SA urgences du décret.

2^{ème} colonne : total des charges nettes de toutes les SA UHCD.

Actions

A partir du moment, l'ES a saisi des charges dans une des SA Urgences du décret, on s'attend à ce que les charges des SA UHCD soient non nulles. Si ce n'est pas le cas, l'ES devrait créer la section UHCD et/ou saisir des charges sur la SA UHCD.

Tableau 2.5 : Vérification du déversement de charges de laboratoire et d'imagerie sur les SA urgences

Source : Onglet RTC-cle_UO

Cellule en orange = Vous devez créer ou saisir des clés des SAMT Laboratoire (B ou ACP) et/ou Imagerie

SA Urgence	Libellé de la SA Urgences	Charges nettes de la SA Urgences	Nombre de passages de la SA Urgences (A)	Clés des SAMT Laboratoires B (B)	Nombre de B de laboratoires / nombre de passages (B/A)	Nombre de B de laboratoires / nombre de passages du référentiel RTC N-1 de la catégorie de l'ES	Clés des SAMT Laboratoires ACP (C)	Euros de laboratoires ACP / nombre de passages (C/A)	Euros de laboratoires ACP / nombre de passages du référentiel RTC N-1 de la catégorie de l'ES	Clés des SAMT Imagerie (D)	Nombre d'ICR / nombre de passages (D/A)	Nombre d'ICR d'imagerie / nombre de passages du référentiel RTC N-1 de la catégorie de l'ES
9321110	SAU - UPATOU	12 108 435,77	117 503,40	2 946 228,37	25,07		0			792 156,03	6,74	
9321121	Accueil et traitements des urgences pédiatriques	4 074 552,87	40 034,20	777 980,16	19,43		0			313 440,00	7,83	

Objectifs

Ce tableau permet de contrôler si l'ES a créé une SAMT urgences et s'il n'a pas saisi de clés de SAMT Laboratoire B, Laboratoires ACP et/ou SAMT Imagerie.

Ce tableau permet également de connaître le volume de B (Laboratoire B), euros (Laboratoires ACP) et ICR (Imagerie) par passage.

Actions

Si l'ES a saisi des charges dans une des SA Urgences, on s'attend à ce que l'ES saisisse des clés de SAMT Laboratoire B, Laboratoires ACP et Imagerie sur les SA Urgences.

3.1 Plan comptable

Tableau 3.1.1 : Cohérence des montants sur les comptes de charges mixtes incorporables/non incorporables ou comptes de produits mixtes déductibles/non déductibles

Source : Onglet 2-PC d'ARCAAnH RTC N-1 et N

Catégorie	Numéro de compte	Libellé du compte	Montant total en N	Reclassement extra-comptable en N	Montant des charges non incorporables / produits non déductibles en N	Montant des charges non incorporables / produits non déductibles en N-1	Montant des charges incorporables / produits déductibles en N	Montant des charges incorporables / produits déductibles en N-1
CR3C	6284	Informatique à l'extérieur						
CR3C	6288	Autres prestations diverses réalisées à l'extérieur						
CR3C	655	Quote-part des résultats sur opérations faites en commun						
CR3C	657	Subventions						
CR3C	658	Charges diverses de gestion courante						
CR4C	6722	Charges à caractère médical sur exercice antérieur						
CR4C	6723	Charges d'exploitation à caractère hôtelier et général sur exercice antérieur						
CR4C	6728	Autres charges sur exercice antérieur						
CR4C	6811285+6811286+6811288	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles : Autres immobilisations						
CR3C	709	RRR accordés par l'établissement						
CR1P	7471	Fond d'intervention régional (FIR)						
CR3P	7475	Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP)						
CR3P	7477	Subvention de fonctionnement médecine légale						
CR3P	7485	Fonds européens						
CR3P	7486	Collectivités territoriales et autres organismes publics						
CR3P	7488	Autres subventions et participations						
CR3P	7721	Ré-émissions de titres suite à annulations sur exercices clos						

CR3P	7728	Autres Produits sur exercices antérieurs : Autres						
CR3P	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice						
CR3P	791	Transferts de charges d'exploitation						

Objectifs

Vérifier, compte par compte de charges et de produits mixtes du RTC, les évolutions des montants entre 2 années quand celles-ci sont importantes.

Focus

Faire un focus sur uniquement certains comptes de charges mixtes incorporables/non incorporables et comptes de produits mixtes déductibles/non déductibles.

Actions

Dans le cas d'une erreur de saisie, l'ES peut modifier les montants de l'onglet 2-PC. Si, en revanche, l'évolution supérieure à 50% est réelle et justifiée, l'ES doit commenter cette évolution dans la colonne « Commentaires » (colonne O) dans l'onglet 2-PC.

Tableau 3.1.2 : Tableau récapitulatif des montants des comptes 77 (produits exceptionnels)

Source : Onglet 2-PC d'ARCAAnH RTC N-1 et N-1

Catégorie	Numéro de compte	Libellé du compte	Montant total en N	Reclassement extra-comptable en N	Montant des charges non incorporables / produits non déductibles en N	Montant des charges non incorporables / produits non déductibles en N-1	Montant des charges incorporables / produits déductibles en N	Montant des charges incorporables / produits déductibles en N-1
CR3P	771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
CR3P	7721	Ré-émissions de titres suite à annulations sur exercices clos						
CR1P	7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie						
CR3P	7728	Autres Produits sur exercices antérieurs : Autres						
CR3P	773	Mandats annulés sur exercice antérieurs						
CR3P	775	Produits de cessions d'éléments d'actif						
CR3P	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice						
CR3P	778	Autres produits exceptionnels						

Objectifs

Vérifier, les comptes 77 Produits exceptionnels du RTC, les évolutions des montants entre 2 années quand celles-ci sont importantes.

Focus

Faire un focus sur une liste restreinte des comptes 77 Produits exceptionnels.

Actions

Dans le cas d'une erreur de saisie, l'ES peut modifier les montants de l'onglet 2-PC. Si, en revanche, l'évolution supérieure à 50% est réelle et justifiée, l'ES doit commenter cette évolution dans la colonne « Commentaires » (colonne O) dans l'onglet 2-PC.

Tableau 3.1.3 : Liste des comptes avec reclassement extra-comptable et commentaires, et autres comptes avec commentaires

Source : Onglet 2-PC d'ARCAAnH RTC N

Cellule en orange = Vous devez saisir des commentaires si vous avez fait un reclassement extra-comptable

Cellule en orange = Vérifier les comptes avec reclassement dans une seule SA (Montant retraité = 0)

Catégorie	N° de compte	Intitulé du compte	Montant issu de la balance (A)	Reclassement extra-comptable (B)	Montant retraité (C) =(A)+(B)	Commentaires
CR4C	6723	Charges sur exercice antérieur à caractère hôtelier et général	750 025	0	750 025	aaaaaaa
CR1CPNM	6334PNM	Cotisations au CNG/ Privé ex-DG : Participation des employeurs à l'effort de construction (PNM)	4 000,00	567,00	4 567,00	
CR3C	606263	Linge et habillement	10 000,00	-10 000,00	0,00	

Objectifs

- Afficher les commentaires saisis dans l'onglet 2-PC
- Vérifier si l'ES a une explication lorsqu'il a fait un reclassement extra-comptable,
- Le montant d'un compte avec une affectation automatique a été basculé en totalité vers un autre compte, on s'attend à ce que l'ES commente ce changement

Focus / Actions

- L'affichage du commentaire de l'onglet 2-PC permet aux ES et aux ARS de ne pas retourner dans le classeur d'ARCAAnH
- Si l'ES a fait un reclassement extra-comptable, on s'attend à ce qu'il ait une explication dans la colonne « Commentaire » si ce n'est pas le cas, les cellules seront en orange.
- Le montant d'un compte avec une affectation automatique peut être basculé en totalité vers un autre compte en utilisant les reclassements extra-comptables.

Par exemple : Pour le compte 606263 « linge et habillement », l'ES a saisi 10 000€ dans la colonne « Montant issu de la balance » et -10.000€ dans la colonne « Reclassement extra-comptable », au final, le montant retraité est nul. Il est possible que l'ES ait dû basculer la totalité des charges de ce compte vers un autre compte. On s'attend donc à ce que l'ES explique ce changement.

3.2 Charges et produits

Tableau 3.2.1 : Pourcentage du titre 2 dans la SA Pharmacie

Source : Onglet 3-SA

Rappel de l'imputation du T2 de pharmacie : les médicaments, DM et DMI doivent être ventilés sur les SA consommatrices y compris sur la section Remboursement de frais des CRA

Cellule en orange = Restant en pourcentage supérieur à 10%

Code de la SA Pharmacie	Restant sur la SA Pharmacie en N en euros (A)	Montant des charges du titre 2 en N (B)	Restant sur la SA Pharmacie en N en % (A/B)	Restant sur la SA Pharmacie en N-1 en euros (C)	Montant des charges du titre 2 en N-1 (D)	Restant sur la SA Pharmacie en N-1 en % (C/D)
9361						

Objectifs

Les charges de médicaments et de DMI doivent être ventilées sur les services de soins consommateurs. Le tableau permet de vérifier qu'il en reste peu sur la section Pharmacie (seuls les produits périmés ou détruits doivent y figurer).

Focus

Le % de titre 2 restant sur la section Pharmacie doit être faible (inférieur à 10%, observation échantillon ENC). Il est rappelé que les médicaments consommés par les budgets annexes et les activités subsidiaires sont à ventiler en charges directes sur ces sections.

Actions

Si le % de titre 2 est important, l'ES doit revoir ses affectations du titre 2 sur les sections consommatrices et les modifier dans l'onglet 3-SA.

Tableau 3.2.2a (exploratoire) : Comparaison avec les données de FICHCOMP-MED avec le compte 60212 Consommations de spécialités pharmaceutiques

Cellule en orange = Ecart > [50%]

Source : Onglet 2-PC et tableau [1.V.2.VMED] d'OVALIDE

Montant du compte 60212 (A) RTC	Dépenses de molécules onéreuses (B) FICHCOMP	Ecart en pourcentage (A-B)/B

Objectifs

Contrôler les montants du compte 60212 Consommations de spécialités pharmaceutiques dans le RTC par comparaison avec le montant des dépenses de molécules onéreuses dans FICHCOMP.

La colonne B = la somme des dépenses de molécules onéreuses de 3 champs MCO, SSR et HAD

- MCO : Tableau [1.V.2.VMED] B : Valorisation des dépenses de molécules onéreuses
- SSR : Tableau [1.V.2.VMED] : Description des molécules onéreuses
- HAD : Tableau [1.V.2.VMED] B : Valorisation des dépenses de molécules onéreuses

Focus

Il s'agit d'un contrôle exploratoire. L'écart en % entre les deux sources de données supérieur ou égal à |50%| est mis en alerte orange dans le tableau

Si l'ES ne dispose pas de données de FICHCOMP, un message indiquera : « Pas de données de FICHCOMP MED ».

Actions

Dans le cas de valeurs très différentes (> |50%|) entre les 2 sources de données, l'ES pourra vérifier dans un premier temps la formule utilisée en interne.

Tableau 3.2.2b (exploratoire) : Comparaison avec les données de FICHCOMP-MED ATU avec le compte 60213 Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU

Cellule en orange = Ecart > [50%]

Source : Onglet 2-PC et tableau [1.V.2.MATU] d'OVALIDE

Montant du compte 60213 (A) RTC	Montant de médicaments avec ATU (B) FICHCOMP	Ecart en pourcentage (A-B)/B

Objectifs

Contrôler les montants du compte 60213 Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU dans le RTC par comparaison avec le montant des médicaments avec ATU dans FICHCOMP.

La colonne B = la somme des montants de médicaments avec ATU de 3 champs MCO, SSR et HAD :

- MCO : Tableau [1.V.2.MATU] A : Médicaments avec ATU
- SSR : Tableau [1.V.2.MATU] A: Médicaments avec ATU
- HAD : Tableau [1.V.2.MATU] B : Diagnostic principal par UCD - Médicaments avec ATU

Focus

Il s'agit d'un contrôle exploratoire. L'écart en % entre les deux sources de données supérieur ou égal à |50%| est mis en alerte orange dans le tableau.

Si l'ES ne dispose pas de données de FICHCOMP, un message indiquera : « Pas de données de FICHCOMP MED ATU ».

Actions

Dans le cas de valeurs très différentes (> |50%|) entre les 2 sources de données, l'ES pourra vérifier dans un premier temps la formule utilisée en interne.

Tableau 3.2.3 : Liste des SA avec des charges nettes négatives

Source : Onglet 3-SA

Type de SA	SA	Libellé saisi de la SA	CT1	CT2	CT3	CT4	PT	Charges nettes

Objectifs

Vérifier l'absence de montants négatifs sur les charges nettes.

Focus

Dans le cas de sections présentes dans le tableau, l'ES vérifiera ses affectations afin de les corriger. Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera : « Non concerné ».

Actions

Pour les sections ayant des montants négatifs, l'ES vérifiera la nature des produits qu'il a déduits sur ces sections et pourra discuter avec son ARS des affectations réalisées.

Tableau 3.2.4 : Validation des charges et des recettes des activités subsidiaires et du remboursement des frais des RCRA

Source : Onglet 5-C_ind

Cellule en orange = Marge négative ou taux de marge > 50% pour Act. Subs. 2, 3 et 4 ; ou Marge différente de 0 pour RCRA et Act. Subs. 1 et 5

SA	Libellé	Recettes (A)	Charges nettes majorées (B)	Marge sur coût complet (C=A-B)	Ecart	Taux de marge sur coût complet (C/B)
ACT_SUBSID1	Rétrocessions de médicaments					
ACT_SUBSID2	Mises à disposition de personnels facturés					
ACT_SUBSID3	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants (sauf 70824)					
ACT_SUBSID4	Autres ventes de biens et services					
ACT_SUBSID5	Refacturation aux groupements					
G	Remboursements des frais du budget G					

Objectifs

Ce tableau permet d'étudier la cohérence des marges sur les 5 activités subsidiaires et la section Remboursement de frais des RCRA.

Focus

La marge des section RCRA, activités subsidiaires 1 et 5 doit être nulle.

Actions

Au niveau national, l'ATIH constate que beaucoup d'ES n'identifient pas de charges sur les activités subsidiaires alors qu'il existe une recette sur ces activités. L'ES est encouragé à isoler, dans l'onglet C_ind, des charges directes (haut de tableau) et des charges de fonctions support (bas du tableau) pour ces activités et pour la section remb_RCRA.

Tableau 3.2.5 : Commentaires dans l'onglet 3-SA

Source : Onglet 3-SA

	Informations recueillies	Total 2-PC (A)	Montant total de l'onglet (B)	ECART (A) - (B) doit être nul	Commentaires
CT1	Total Titre 1 : Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	

Objectifs

Afficher les commentaires saisis dans l'onglet 3-SA. Ce tableau permet aux ARS de visualiser les commentaires directement sans devoir retourner dans le classeur d'ARCAH de l'ES.

4.1 Contrôle sur la saisie des ETPR

Tableau 4.1.1 : Evolution des coûts d'ETPR entre N-1 et N

Tableau 4.1.1a : Evolution des coûts d'ETPR des personnels PM, PI, PNM entre N-1 et N

Source : Onglet ETPR d'ARCAH RTC N / N-1 et la base de référentiel sur les coûts d'ETPR du RTC N-1

Cellule en orange = évolution ou écart supérieur à |50%|

Cellule en gris = Les modes de prises en charges et/ou Interne/sous-traité de l'année N et N-1 sont différents

Cellule en jaune = Il manque des ETPR ou il manque des charges

							Personnel médical hors internes et étudiants (1)											
Type de SA	SA	Libellé	Mode de prise en charge en N-1	Interne ou sous-traité en N-1	Mode de prise en charge en N	Interne ou sous-traité en N	ETPR PM en N-1	Charges de PM en N-1	Coût de PM en N-1	ETPR PM en N	Charges de PM en N	Coût de PM en N	Evolution des ETPR PM en %	Evolution des charges de PM en %	Evolution du coût de PM en %	Racine de la SA du référentiel utilisée	Coût de PM du référentiel RTC N-1 de la catégorie de l'ES	Ecart par rapport au référentiel en %

Seules les colonnes pour le PM sont affichées dans le tableau ci-dessus par manque de place dans le document. Dans les TDC, les colonnes pour le PNM et PI sont également affichées sous le même format que pour le PM.

Objectifs

Tableau unique avec toutes les données par section :

- Comparer les nombres, les charges et les coûts d'ETPR entre N et N-1 ;
- Comparer les coûts unitaires d'ETPR N au référentiel national du RTC N-1 pour la catégorie de l'établissement.

Focus

Les sections ayant un écart de +/- 50% sont affichées en orange.

Un message « il manque des ETPR » sera affiché dans la cellule « Nombre d'ETPR » si l'ES n'a pas renseigné du nombre d'ETPR.

Idem pour les charges.

Les coûts d'ETPR utilisés sont :

- Personnel médical hors internes et étudiants nette des comptes 6...9
- Personnel internes et étudiants nette des comptes 6...9
- Personnel non médical nette des comptes 6...9

Les coûts d'ETPR RTC sont calculés hors charges exceptionnelles.

Lors de la comparaison du coût d'ETPR de l'ES et du référentiel, s'il n'existe pas le niveau de finesse du référentiel, la comparaison sera effectuée avec le niveau agrégé (si ce dernier existe).

Actions

L'ES devrait saisir les charges ou les nombre d'ETPR s'il y a le message « il manque des ETPR » ou « il manque des charges » dans le tableau.

L'ES pourra analyser la source de l'écart observé pour chaque section concernée : cet écart provient-il des charges ou du nombre d'ETPR déclaré ? L'ES pourra être amené à corriger ses données dans les onglets ETPR ou 3-SA.

Tableau 4.1.1b : Coûts d'ETPR des Sages-femmes **entre N-1 et N**

Source : Onglet ETPR d'ARCAH RTC N / N-1

Cellule en jaune = Il manque des ETPR ou il manque des charges

Type de SA	SA	Libellé	Mode de prise en charge en N-1	Interne ou sous-traité en N-1	Mode de prise en charge en N	Interne ou sous-traité en N	Personnel Sages-femmes								
							ETPR SF en N-1	Charges de SF en N-1	Coût de SF en N-1	ETPR SF en N	Charges de SF en N	Coût de SF en N	Evolution des ETPR SF en %	Evolution des charges de SF en %	Evolution du coût de SF en %

Objectifs

Ce tableau permet de comparer les coûts d'ETPR des personnels sages-femmes **entre N et N-1**.

Focus

Les sections ayant un écart de +/- 50% sont affichées en orange.

Un message « il manque des ETPR » sera affiché dans la cellule « Nombre d'ETPR » si l'ES n'a pas renseigné du nombre d'ETPR.

Idem pour les charges.

Les coûts d'ETPR utilisés sont :

- Personnel sages-femmes hors internes et étudiants nette des comptes 6...9
- Personnel sages-femmes internes et étudiants nette des comptes 6...9

Les coûts d'ETPR RTC sont calculés hors charges exceptionnelles.

Actions

L'ES devrait saisir les charges ou les nombre d'ETPR s'il y a le message « il manque des ETPR » ou « il manque des charges » dans le tableau.

L'ES pourra être amené à corriger ses données dans les onglets ETPR ou 3-SA.

Tableau 4.1.2 : Evolution du nombre d'ETPR entre N-1 et N, par grande famille de SA

Source : Onglet ETPR d'ARCAH RTC N et N-1

Cellule en orange = évolution supérieure à |50%|

Grandes familles de SA	Nombre d'ETPR PM hors internes et étudiants (1)			Nombre d'ETPR PI internes et étudiants (2)			Nombre d'ETPR PNM (3)		
	N (A)	N-1 (B)	Evolution en % ((A-B)/B)	N (E)	N-1 (F)	Evolution en % ((E-F)/F)	N (C)	N-1 (D)	Evolution en % ((C-D)/D)

Objectifs

Comparer le nombre d'ETPR par grande famille de SA entre N et N-1.

Focus

La cellule apparaît en orange lorsque l'écart entre les deux années est supérieur à 50 %.
Si aucune section n'est concernée, le tableau indique « Non concerné ».

Actions

L'ES analysera les évolutions importantes afin de pouvoir les justifier et les valider. L'analyse des évolutions peut conduire à des corrections sur des nombres d'ETPR erronés.

Tableau 4.1.3 : Evolution des coûts moyens d'ETPR entre N-1 et N, par grande famille de SA

Source : Onglet ETPR d'ARCAH RTC N et N-1

Cellule en orange = évolution supérieure à |50%|

Grandes familles de SA	Coût moyen de PM hors internes et étudiants (1)			Coût moyen de PI internes et étudiants (2)			Coût moyen de PNM (3)		
	N (A)	N-1 (B)	Evolution en % ((A-B)/B)	N (E)	N-1 (F)	Evolution en % ((E-F)/F)	N (C)	N-1 (D)	Evolution en % ((C-D)/D)

Objectifs

Comparer les coûts unitaires d'ETPR par grande famille de sections entre N et N-1.

Focus

La cellule apparaît en orange lorsque l'écart entre les deux années est supérieur à 50 %

Le calcul du coût moyen d'ETPR par grande famille de SA est le suivant : Somme des charges des SA de la même famille de SA divisé par la somme de leur nombre d'ETPR.

Actions

L'ES analysera les évolutions importantes afin de pouvoir les justifier auprès de l'ARS. L'analyse des évolutions peut conduire à des corrections sur le nombre d'ETPR ou bien du montant des charges de personnel affectées.

Tableau 4.1.4 : Comparaison de nombres d'ETPR PM (hors internes et étudiants) / PI (internes et étudiants) / PNM du RTC et de l'EPRD de l'année N+1 sur les données N

Source : Onglets ETPR du RTC N-1 et ETP H de l'EPRD N+1

Type d'ETPR	ETPR du RTC (A)	ETPR de l'EPRD (B)	Ecart en % (A-B)/B
PI internes et étudiants + SF			
PM (hors internes et étudiants) + SF			
PNM			
Total PI/PM/SF/PNM			

Note : la permanence des soins du personnel médical n'est contenue ni dans le périmètre RTC ni dans le CF. Les ETPR des sages-femmes étant classés en PM dans le CF, ces ETPR sont reclassés en PM dans le RTC, pour ce contrôle.

Objectifs

Vérifier, la cohérence de nombres d'ETPR PM (hors internes et étudiants) + SF, PI (internes et étudiants) + SF et PNM des données RTC N avec les données de l'EPRD de l'année N+1.

Focus

Les écarts en % observés entre les 2 sources de données doivent être inférieur à |5%|.

Si l'ES ne dispose pas de données d'EPRD, un message indiquera : « Pas de données d'EPRD ».

Les intérimaires sont exclus du nombre d'ETPR PM et PNM de l'EPRD. Ainsi, il est comparable avec le RTC.

Actions

Dans le cas de valeurs très différentes entre les 2 sources de données, l'ES pourra vérifier dans un premier temps la formule utilisée en interne.

4.2 Focus PS et PA

De nouveaux tableaux ont été rajoutés, du fait de la scission des comptes de charges de personnel entre PS et PA, pour les ES ayant réalisé cette scission.

Tableau 4.2.1 : Répartition PS et PA par grand champs de SA clinique

Source : Onglet ETPR de ARCAAnH RTC N-1 et N

Grands champs des SA Clinique	Libellé	Montant PS en € N-1	Montant P1 en € N-1	%Montant PS/ Montant (PS+PA) N-1	Montant PS en € N	Montant P1 en € N	%Montant PS/ Montant (PS+PA) N	Evolution de la proportion de PS en point

Objectifs

Vérifier, la cohérence de la répartition PS et PA par grand champs de SA Clinique et entre N-1 et N.

La proportion entre PS/PA doit être cohérente avec la nature de la section. L'évolution du ratio du pourcentage du personnel soignant peut également donner des indications sur la pertinence de l'affectation en PS/PA.

Focus

Si la distinction PS/PA n'a pas été réalisée par l'établissement, un message va s'afficher.

Tableau 4.2.2 : Coût ETPR PS et PA par section

Source : Onglet ETPR de ARCAH RTC N-1 et N

Cellule en orange = évolution ou écart supérieur à |50%|

Cellule en jaune = Il manque des ETPR ou il manque des charges

Type de SA	SA	Libellé	Mode de prise en charge	Interne ou sous traité	ETPR PS N-1	Charges de PS N-1	Coût de PS N-1	ETPR PS N	Charges de PS N	Coût de PS N	Evolution des ETPR PS en %	Evolution des charges de PS en %	Evolution du coût de PS en %

Seules les colonnes pour le PS sont affichées dans le tableau ci-dessus par manque de place dans le document. Dans les TDC, les colonnes pour le PA sont également affichées sous le même format que pour le PS.

Objectifs

Ce tableau récapitule les coûts d'ETPR PS et PA par section.

Le coût d'ETPR permet de valider la cohérence des charges et des ETPR sur le poste de charges PS.

Focus

Ce tableau est à titre informatif car aucune comparaison n'est effectuée.

5 Analyse des coûts d'UO des SA auxiliaires

Tableau 5.1 : Evolution du nombre d'UO, des charges et du coût d'UO des SA auxiliaires entre N-1 et N et écart du coût d'UO par rapport au référentiel

Tableau 5.1.1 : Evolution du nombre d'UO, des charges et du coût d'UO des SA auxiliaires entre N-1 et N et écart du coût d'UO par rapport au référentiel

Source : Onglets RTC-cle_UO d'ARCAH RTC N - N-1 et la base de référentiel sur les coûts d'UO du RTC N-1

Cellule en jaune = il manque des UO ou il manque des charges

Cellule 'il manque des UO' en gris = Le fichier facultatif UOPharma n'a pas été importé dans ARCAH

Cellule en orange = évolution ou écart supérieur à |50%|

Cellule en gris = Les natures des UO et/ou les modes de prises en charges et/ou Interne/sous-traité de l'année N et N-1 sont différents

Le fichier UOPharma est facultatif. Si vous souhaitez l'importer, il convient de se rendre dans le logiciel ARCAH, dans l'écran 'Transmettre les données'

Le tableau propose des valeurs indicatives dans la colonne 'Coût d'UO du référentiel RTC' pour les SA de nutrition parentérale et de radiopharmacie, ces valeurs, grisées dans le tableau, ne sont en aucun cas des références

			N-1						N						Evolution N vs N-1			Coût d'UO référentiel		
Type de SA	SA	Libellé	Nature d'UO en N-1	Interne ou sous-traité en N-1	Mode de prise en charge en N-1	Nombre d'UO en N-1 (B)	Charges utilisées pour le coût d'UO en N-1 (D)	Coût d'UO en N-1 (F)	Nature d'UO en N	Interne ou sous-traité en N	Mode de prise en charge en N	Nombre d'UO en N (A)	Charges utilisées pour le coût d'UO en N (C)	Coût d'UO en N (E)	Evolution du nb d'UO en % (A-B)/B	Evolution des CNM en % (C-D)/D	Evolution du coût d'UO en % (E-F)/F	Racine de la SA du référentiel utilisée	Coût d'UO du référentiel RTC N-1 de la catégorie de l'ES	Ecart en % par rapport au coût du référentiel

Objectifs

Tableau unique avec toutes les données par section :

- Comparer le nombre d'UO, les charges et les coûts d'UO des SA auxiliaires entre N et N-1
- Comparer le coût d'UO des SA auxiliaires avec le coût d'UO du référentiel national RTC N-1, par la catégorie de l'établissement.

Focus

Attention, dans le cas de nature d'UO différente entre N-1 et N, l'ES ne peut pas vérifier sa comparaison. Les lignes de ces sections sont néanmoins affichées mais apparaissent en grisées et l'évolution n'est pas calculée.

Les charges utilisées dans le calcul du coût d'UO des SA auxiliaires :

- LGG et LM : Total des charges brutes
- SAMT : Total des charges brutes + LM via les clés de répartition

Les évolutions de plus de |50%| figurent en orange.

Un message « il manque des UO » sera affiché dans la cellule « Nombre d'UO » si l'ES n'a pas renseigné du nombre d'UO. Idem pour les charges.

Lors de la comparaison du coût d'UO de l'ES et du référentiel, s'il n'existe pas le niveau de finesse du référentiel, la comparaison sera effectuée avec le niveau agrégé (si ce dernier existe).

Actions

L'ES analysera les évolutions importantes afin de pouvoir les justifier auprès de l'ARS. L'analyse des évolutions peut conduire à des corrections sur des nombres d'UO erronés.

Tableau 5.1.2 : Evolution du nombre d'UO, des charges et du coût d'UO des SA auxiliaires entre N-1 et N et écart du coût d'UO par rapport au référentiel (base 100)

Source : Onglets RTC-cle_UO d'ARCAH RTC N - N-1 et la base de référentiel sur les coûts d'UO du RTC N-1

Cellule en jaune = il manque des UO ou il manque des charges

Cellule 'Il manque des UO' en gris = Le fichier facultatif UOPharma n'a pas été importé dans ARCAH

Cellule en orange = évolution ou écart supérieur à |50%|

Cellule en gris = Les natures des UO et/ou les modes de prises en charges et/ou Interne/sous-traité de l'année N et N-1 sont différents

Le fichier UOPharma est facultatif. Si vous souhaitez l'importer, il convient de se rendre dans le logiciel ARCAH, dans l'écran 'Transmettre les données'

Le tableau propose des valeurs indicatives dans la colonne 'Coût d'UO du référentiel RTC' pour les SA de nutrition parentérale et de radiopharmacie, ces valeurs, grisées dans le tableau, ne sont en aucun cas des références

			N-1						N						Evolution N vs N-1			Coût d'UO référentiel		
Type de SA	SA	Libellé	Nature d'UO en N-1	Interne ou sous-traité en N-1	Mode de prise en charge en N-1	Nombre d'UO en N-1 (B)	Charges en N-1 (D)	Coût d'UO en N-1 (base 100) (F)	Nature d'UO en N	Interne ou sous-traité en N	Mode de prise en charge en N	Nombre d'UO en N (A)	Charges en N (C)	Coût d'UO en N (base 100) (E)	Evolution du nb d'UO en % (A-B)/B	Evolution des CNM en % (C-D)/D	Evolution du coût d'UO en % (E-F)/F	Racine de la SA du référentiel utilisée	Coût d'UO du référentiel RTC N-1 de la catégorie de l'ES (base 100)	Ecart en % par rapport au coût du référentiel

Objectifs

Tableau unique avec toutes les données par section :

- Comparer le nombre d'UO, les charges et les coûts d'UO (base 100) des SA auxiliaires entre N et N-1
- Comparer le coût d'UO (base 100) des SA auxiliaires avec le coût d'UO (base 100) du référentiel national RTC N-1, par la catégorie de l'établissement.

Focus

Attention, dans le cas de nature d'UO différente entre N-1 et N, l'ES ne peut pas vérifier sa comparaison. Les lignes de ces sections sont néanmoins affichées mais apparaissent en grisées et l'évolution n'est pas calculée.

Les charges utilisées dans le calcul du coût d'UO des SA auxiliaires :

- LGG et LM : Total des charges brutes
- SAMT : Total des charges brutes + LM via les clés de répartition

Les évolutions de plus de |50%| figurent en orange.

Un message « il manque des UO » sera affiché dans la cellule « Nombre d'UO » si l'ES n'a pas renseigné du nombre d'UO. Idem pour les charges.

Lors de la comparaison du coût d'UO (base 100) de l'ES et du référentiel, s'il n'existe pas le niveau de finesse du référentiel, la comparaison sera effectuée avec le niveau agrégé (si ce dernier existe).

Actions

L'ES analysera les évolutions importantes afin de pouvoir les justifier auprès de l'ARS. L'analyse des évolutions peut conduire à des corrections sur des nombres d'UO erronés.

Tableau 5.2 : Liste des SA avec clé demandée = OUI dans le cas où le nombre de clés = charges (hors clé automatique)

Source : Onglets 3-SA et RTC-cle_UO

Type de SA	SA	Libellé	UO demandée dans le RTC N	Nombre d'UO	Charges nettes	Charges brutes
			Oui			

Objectifs

Vérifier le nombre de clés saisies (hors clé automatique).

Focus

Si la nature de clé demandée est celle du RTC, le nombre de clés ne peut pas être égal aux charges de la SA (hors la nature Euros charges brutes).

Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera : « Non concernée ».

Actions

Dans le cas où il existe des SA avec la nature de clé du RTC demandée et nombre de clés = charges, l'ES doit vérifier soit la nature de clé de la SA, soit les clés de répartition.

Le nombre de clés peut être égal aux charges, si l'ES n'utilise pas la même nature de clés du RTC.

Si l'ES utilise la même nature de clés, il faut corriger le nombre de clés de répartition.

Tableau 5.3 : Liste des SA avec UO demandée = OUI dans le cas où le nombre d'UO = charges (hors UO automatique)

Source : Onglets 3-SA et RTC-cle_UO

Type de SA	SA	Libellé	UO demandée dans le RTC N	Nombre d'UO	Charges nettes	Charges brutes
			Oui			

Objectifs

Vérifier le nombre d'UO saisi (hors UO automatique).

Focus

Si la nature d'UO demandée est celle du RTC, le nombre d'UO ne peut pas être égal aux charges de la SA (hors la nature Euros charges brutes).

Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera : « Non concernée ».

Actions

Dans le cas où il existe des SA avec la nature d'UO du RTC demandée et nombre d'UO = charges, l'ES doit vérifier soit la nature d'UO de la SA, soit les UO.

Le nombre d'UO peut être égal aux charges, si l'ES n'utilise pas la même nature d'UO que dans le RTC.

Si l'ES utilise la même nature d'UO, il faut corriger le nombre d'UO.

Tableau 5.4 : Cohérence de saisie entre onglet 5-C_ind et RTC-cle_UO sur les SA Blanchisserie et Restauration pour l'ACT_SUBSID3 et RCRA

Source : Onglets 5-C_ind et RTC-cle_UO

Cellule en orange = Vous devez saisir les charges ou les nombre d'UO

SA	Nombre d'UO Restauration (RTC-cle_UO)	Charges indirectes Restauration (5-C_ind)	Nombre d'UO Blanchisserie (RTC-cle_UO)	Charges indirectes Blanchisserie (5-C_ind)
ACT_SUBSID3 : Prestations délivrées aux usagers et accompagnants (sauf 70824)	5 069	61 049	0	200 000
RCRA : Remboursements des frais des CRA	317 247	0	388 217	328 868

Objectifs

Vérifier la cohérence entre la saisie dans l'onglet 5-C_ind et l'onglet RTC-cle_UO sur la SA Blanchisserie et Restauration.

Actions

Si l'ES a saisi des charges indirectes de SA Restauration ou Blanchisserie consommées par l'activité subsidiaire ARCT_SUBSID3 « Prestations délivrées aux usagers et accompagnants », il devrait saisir le nombre d'UO de la SA Restauration ou Blanchisserie sur les SA ACT_SUBSID3 ; et inversement.

Pareil pour la SA remb_CRPA Remboursements des frais des CRA hors GHT et budget G.

Tableau 5.5 : Comparaison ICR calculés à partir du PMSI et ICR déclarés dans le RTC

Source : Onglet RTC-cle_UO du RTC et les données du PMSI

Cellule en orange = écart supérieur à |20%|

Groupe de SAMT	Nombre d'ICR déclarés dans le RTC (A)	Nombre d'ICR calculés à partir du PMSI - médecins salariés (B)	Ecart en % (A-B/B)	Nombre d'ICR calculés à partir du PMSI - médecins non-salariés (C)	Ecart en % (A-C/C)
SAMT de dialyse	10 000	8 900	11%	6 500	35%
SAMT de radiothérapie	10 000	7 000	30%	4 500	55%
SAMT d'anesthésie	10 000	12 000	-20%	9 000	10%
SAMT d'aphérèse	10 000	8 900	11%	6 500	35%
SAMT de caisson hyperbare	10 000	8 900	11%	6 500	35%

Objectifs

Vérifier que le nombre d'ICR déclarés dans le RTC est comparable à ceux calculés à partir du PMSI.

Focus

1^{ère} colonne : La somme des ICR déclarés dans le RTC par groupe de SAMT : Dialyse, Radiothérapie, Anesthésie, **Aphérèse et Caisson hyperbare**.

2^{ème} colonne : Informations issues du RSA pour la liste des actes convertis en ICR avec les médecins salariés

3^{ème} colonne : Ecart en pourcentage entre le nombre d'ICR déclarés dans RTC et le nombre ICR calculés à partir du PMSI avec les médecins salariés.

4^{ème} colonne : Informations issues du RSA pour la liste des actes convertis en ICR avec les médecins non-salariés

5^{ème} colonne : Ecart en pourcentage entre le nombre d'ICR déclarés dans RTC et le nombre ICR calculés à partir du PMSI avec les médecins non-salariés.

Comme dans le PMSI et dans le RTC, nous ne pouvons pas savoir si les médecins sont salariés ou non, nous calculons donc l'ICR avec médecins salariés et médecins non-salariés. Nous regardons l'écart le plus faible entre le PMSI et le RTC afin de savoir si l'établissement a des médecins salariés ou non-salariés.

Exemple : si l'écart entre le nombre d'ICR déclarés dans le RTC et le nombre d'ICR calculés à partir du PMSI - médecins salariés est plus proche de 0 que l'écart entre le nombre d'ICR déclarés dans le RTC et le nombre d'ICR calculés à partir du PMSI - médecins non-salariés, on considère que l'établissement a des médecins salariés. Les colonnes sur les médecins non-salariés sont donc grisées.

Pour calculer le nombre d'ICR, il faut utiliser la table des ICR qui est disponible sur le site de l'ATIH à ce lien : <https://www.atih.sante.fr/indices-de-cout-relatif-de-la-ccam-descriptive-usage-pmsi-2022> . Par acte, il faut donc regarder dans cette table à quel ICR cela correspond et **multiplier par le nombre de réalisation de l'acte.**

Exemple 1 : le séjour ci-dessous a 21 séances déclarées dans ce RSA et le nombre de réalisations de l'acte est à 21. Le nombre d'ICR pour ce RSA est donc de 819 (39 ICR x 21).

ghm2	nbSeance	acte_nbfois	acte2	libell
28Z04Z	21	21	JVJF008	Séance d'épuration ex hémodiafiltration, hémc biofiltration sans acéta

Exemple 2 : le séjour ci-dessous a 12 séances avec un nombre de réalisations de l'acte est à 12. L'ICR est donc de 468 (39 ICR x 12).

ghm2	nbSeance	acte_nbfois	acte2	libell
28Z04Z	12	12	JVJF008	Séance d'épuration ex hémodiafiltration, hémc biofiltration sans acéta

Exemple 3 : le séjour ci-dessous a 2 actes de dialyse au cours d'une hospitalisation avec une seule occurrence pour chaque acte. L'ICR est donc de 78 ((39 ICR x 1) + (39 ICR x 1)).

ghm2	nbSeance	acte_nbfois	acte2	libell
08M192	0	1	JVJF008	Séance d'épuration ex hémodiafiltration, hémc biofiltration sans acéta insuffisance rénale chi
08M192	0	1	JVJF008	Séance d'épuration ex hémodiafiltration, hémc

A noter que pour toutes les SAMT (dialyse, radiothérapie, anesthésie, **aphérèse et caisson hyperbare**), nous ne prenons en compte les ICR que lorsque l'établissement a indiqué qu'il utilisait la nature de l'UO demandée pour le RTC.

Actions

Si le tableau montre une anomalie, c'est-à-dire un écart absolu de plus de 20%, l'ES doit vérifier s'il a bien pris l'ensemble des actes pour le calcul des ICR et la version attendue de l'échelle ICR utilisée dans le RTC.

Tableau 5.6 : Comparaison du nombre de résumés PMSI déclarés dans le RTC et du nombre de résumés calculés à partir du PMSI

Source : Onglet RTC-cle_UO du RTC et les données du PMSI

Cellule en orange = écart supérieur à |20%|

Champ	Nombre de résumés PMSI déclarés dans le RTC (A)	Nombre de résumés calculés dans le PMSI (B)	Ecart en % (A-B/B)
SAC MCO			
SAC SSR			
SAC PSY			
HAD			

Objectifs

Vérifier que le nombre de résumés PMSI déclarés dans le RTC est comparable à ceux calculés à partir du PMSI pour chaque champ.

Focus

Nombre de résumés PMSI :

- MCO : nombre de RUM
- SSR : nombre de RHA - tableau OVALIDE [1.D.0.RTP] A
- HAD : nombre de RAPSS - tableau OVALIDE [1.D.2.SYNTH]
- PSY : nombre de RPSA et nombre de R3A - tableau OVALIDE [1.D.2.SYNTHA]

6 Analyse des coûts d'UO des SA définitives

Tableau 6.1 : Evolution du nombre d'UO, des charges nettes, du coût d'UO des SA auxiliaires entre N-1 et N et écart du coût d'UO par rapport au référentiel

Source : Onglet RTC-cle_UO d'ARCA nH RTC N et N-1

Cellule en orange = évolution ou écart supérieur à |50%|

Cellule en gris = Les natures des UO et/ou les modes de prises en charges et/ou Interne/sous-traité de l'année N et N-1 sont différents

Cellule en jaune = il manque des UO ou il manque des charges

Type de SA	SA	Libellé	N-1						N						Evolution N vs N-1			Coût d'UO référentiel		
			Nature d'UO en N-1	Interne ou sous-traité en N-1	Mode de prise en charge en N-1	Nombre d'UO en N-1 (B)	Charges utilisées pour le coût d'UO en N-1 (D)	Coût d'UO en N-1 (F)	Nature d'UO en N	Interne ou sous-traité en N	Mode de prise en charge en N	Nombre d'UO en N (A)	Charges utilisées pour le coût d'UO en N (C)	Coût d'UO en N (E)	Evolution du nb d'UO en % (A-B)/B	Evolution des CNM en % (C-D)/D	Evolution du coût d'UO en % (E-F)/F	Racine de la SA du référentiel utilisée	Coût d'UO du référentiel RTC N-1 de la catégorie de l'ES	Ecart en % par rapport au coût du référentiel

Objectifs

Tableau unique avec toutes les données par section :

- Comparer le nombre d'UO, les charges nettes majorées et les coûts d'UO des SA définitives entre N et N-1
- Comparer le coût d'UO de la SA définitives avec le coût d'UO du référentiel national RTC N-1 de la catégorie de l'établissement.

Focus

Attention, dans le cas de nature d'UO différentes entre N-1 et N, l'ES ne peut pas vérifier sa comparaison. Les lignes de ces sections sont néanmoins affichées mais apparaissent en grisées et l'évolution n'est pas calculée.

Les évolutions de plus de |50%| figurent en orange.

Un message « il manque des UO » sera affiché dans la cellule « Nombre d'UO » si l'ES n'a pas renseigné du nombre d'UO. Idem pour les charges.

Lors de la comparaison du coût d'UO de l'ES et du référentiel, s'il n'existe pas le niveau de finesse du référentiel, la comparaison sera effectuée avec le niveau agrégé (si ce dernier existe).

Actions

L'ES analysera les évolutions importantes afin de pouvoir les justifier auprès de l'ARS. L'analyse des évolutions peut conduire à des corrections sur des nombres d'UO erronés

Tableau 6.2 : Nombre de repas et de kilos de linge consommés par jour

Source : Onglet RTC-cle_UO

Type de SA	SA	Libellé	Nombre de journées de la SAC (A)	Nombre de repas au total (B)	Nombre de repas par jour (B/A)	Nombre de repas par jour du référentiel RTC N-1 de la catégorie de l'ES	Nombre de kg de linge au total (C)	Nombre de kg de linge par jour (C/A)	Nombre de kg de linge par jour du référentiel RTC N-1 de la catégorie de l'ES
SAC_MCO	93331210	Réanimation néonatale	8 004,76	932,61	0,12		21 899,14	2,74	
SAC_MCO	93331220	Réanimation pédiatrique	1 725,74	778,39	0,45		8 035,00	4,66	
SAC_MCO	9333140	Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie)	7 129,00	6 210,00	0,87		46 429,31	6,51	
Total			16 859,50	7 921,00	0,47		76 363,45	4,53	

Objectifs

Contrôler la cohérence entre les nombres de journée PMSI de la SAC et le nombre de repas / kg de linge consommés par la SAC.

Focus

Le contrôle est effectué seulement sur les SA auxiliaires 9313 : Restauration et 9314 : Blanchisserie.

Nous n'avons pas mis les seuils cette année. Cela pourrait évoluer en cours campagne ou la prochaine campagne. Ce tableau est à titre informatif pour l'ES.

7 Activités spécifiques

Tableau 7.1 : Evolution des charges affectées sur les activités spécifiques par rapport à N-1

Source : Onglet RTC-cle_UO N et N-1

Cellule en orange = Evolution supérieure à [50%]

Type de SA	SA	Libellé	Titre 1 : Total Charges de personnel	Titre 2 : Charges à caractère médical	Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	Total des produits déductibles	Charges nettes (CT1 + CT2 + CT3 + CT4 - PT3) N (A)	Charges nettes (CT1 + CT2 + CT3 + CT4 - PT3) N-1 (B)	Evolution N/N-1 en % ((A-B)/B)	Charges nettes majorées N (C)	Dont charges indirectes saisies dans l'onglet 5-C_ind	Charges nettes majorées N-1 (D)	Evolution N/N-1 en % ((C-D)/D)

Objectif

Vérifier les charges nettes et les charges nettes majorées affectées sur les activités spécifiques par la comparaison avec le RTC N-1.

Focus

Dans ce tableau, les charges par titre, les produits déductibles du RTC N sont également affichés.

Les évolutions de plus de |50%| figurent en orange. Si le tableau ne liste aucune SA, un message indiquera : « Pas d'activités spécifiques ».

A partir de 2019, les charges indirectes saisies dans l'onglet 5-C_ind sont affichées.

Action

Si l'évolution est supérieure à |50%|, l'ES pourra vérifier les clés de répartition dans onglet « RTC-cle_UO » et/ou les charges/produits dans l'onglet 3-SA.

8 Contrôles par poste de charges

8.1 : Contrôle des charges affectées sur les SA selon les postes de charge

Source : Onglets 3-SA

Cf Fiche technique : Guide de lecture du tableau 8.1 de VALID-RTC

SCU 1. Activité SCU

Les tableaux suivants ne s'affichent que pour les établissements ayant complété l'onglet « RTC-SCU ».

Tableau SCU 1.1 : Taux d'occupation

Source : Onglet RTC-SCU et RTC-cle_UO

SA SCU	Libellé saisi de la SA	Libellé officiel de la SA	N				N-1			
			Avez-vous utilisé la nature d'UO demandée ? Oui/Non	Nombre de lits	Nombre d'UO des patients hospitalisés (SAC)	Taux d'occupation estimé	Avez-vous utilisé la nature d'UO demandée ? Oui/Non	Nombre de lits	Nombre d'UO des patients hospitalisés (SAC)	Taux d'occupation estimé
Total										

Objectif :

Contrôler la cohérence des taux d'occupation des SA SCU. Liste des SA SCU : sections commençant par SC : 93415 / 934141 / 934231 / 934142 / 934232 / 9333.

Focus

Onglet « RTC-SCU » : Nombre de lits

Onglet « RTC-cle_UO » : Nombre d'UO des patients hospitalisés (SAC)

Estimation : Nombre d'UO des patients hospitalisés (SAC) / [Nb lits x 365]

Tableau SCU 1.2 : Cohérence des ETPR par rapport aux normes de fonctionnement

Source : Onglet RTC-SCU et RTC-cle_UO

Données N

SA SCU	Libellé saisi de la SA	Libellé officiel de la SA	Estimation du nombre moyen de patient	Nombre d'ETPR IDE	Nombre d'ETPR AS	Nombre d'ETPR IDE Puéricultrice	Nombre d'ETPR AS aide- puéricultrice	Estimation du nombre IDE attendu	Estimation du nombre AS attendu	Estimation du nombre Puéricultrice attendu	Ecart / norme IDE	Ecart / norme AS	Ecart / norme IDE Puéricultrice
				A1	B1	C1	D1	A2	B2	C2	A1+C1- A2	B1+D1- B2	C1-C2
Total													

Données N-1 – pour information et pour comparaison

SA SCU	Libellé saisi de la SA	Libellé officiel de la SA	Estimation du nombre moyen de patient	Nombre d'ETPR IDE	Nombre d'ETPR AS	Nombre d'ETPR IDE Puéricultrice	Nombre d'ETPR AS aide- puéricultrice	Estimation du nombre IDE attendu	Estimation du nombre AS attendu	Estimation du nombre Puéricultrice attendu	Ecart / norme IDE	Ecart / norme AS	Ecart / norme IDE Puéricultrice
				A1	B1	C1	D1	A2	B2	C2	A1+C1- A2	B1+D1- B2	C1-C2
Total													

Objectif :

Contrôler la cohérence des ETPR par rapport aux normes de fonctionnement en réanimation.

Focus

Onglet « RTC-SCU » : ETPR

Onglet « RTC-cle_UO » : Nombre d'UO des patients hospitalisés (SAC)

Estimation Nombre moyen de patient : nombre d'UO des patients hospitalisés (SAC) / 365

Normes :

- Réanimation (933.3 sauf 933.312.1) : 2 infirmiers pour 5 patients et un aide-soignant pour 4 patients
- Réanimation néonatale (933.312.1) : 1 IDE Puéricultrice pour 2 enfants
- Nombre de patient estimé / norme patient norme * nb IDE norme * 365*24/1607

Tableau SCU 1.3 : 1.3.Rapprochement avec les données extraites des transmissions RPU N-1

Source : Onglet RTC-SCU et données RPU

	Données et informations spécifiques aux urgences	Nombre de passages dans l'onglet RTC-SCU N	Nombre de passages dans le RPU N	Nombre de passages dans l'onglet RTC-SCU N-1	Nombre de passages dans le RPU N-1
nb_passages_h	Nb de passages (non programmés) suivis d'une hospitalisation directe dans les services				
nb_passages_sansh	Nb de passages (non programmés) sans hospitalisation				
nb_passages_tranfert	Nb de passages (non programmés) avec transfert vers un autre établissement				
nb_passages_uhcd	Nb de passages (non programmés) suivis d'une hospitalisation en UHCD				

Objectif :

Comparer les informations renseignées sur le nombre de passages aux urgences entre l'onglet « RTC-SCU » et les données RPU de N-1.

Focus

La base RPU N est disponible à compter de fin juin N+1 ; avant cette date il est indiqué « données RPU N non disponibles » dans la colonne RPU N.

Une analyse de la cohérence peut néanmoins être conduite avec les passages de N-1.